Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20261027-20261007-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Mickaël LE GOUÉ, suivant convocation transmise le jeudi 29 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric
Excusé ayant donné procuration : ROBIN RAYNARD Stéphanie à BLOYET Anita, ROUSSEAU Hervé à LE GOUÉ Mickaël

Secrétaire de séance : DINOT Pascal

DÉLIBÉRATION 2026-10-07

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ CIVILE – CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

M. le Maire présente le courrier du Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56) du 21 septembre 2026, relatif au recensement des correspondants incendie et secours des communes.

Cette fonction, prévue dans le cadre de la loi dite « Matras », permet d'identifier un interlocuteur privilégié du SDIS pour la prévention des risques, la préparation communale à la gestion de crise, la promotion du volontariat et les questions de défense extérieure contre l'incendie. La désignation relève du maire parmi les adjoints ou conseillers municipaux, lorsque la commune n'a pas d'adjoint ou de conseiller chargé de la sécurité civile.

Élu proposé : Pascal DINOT

Il est proposé que le Conseil municipal prenne acte de la désignation effectuée par M. le Maire et de la transmission des coordonnées de la personne concernée au SDIS 56.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20261027-20261007-DE

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Mickaël LE GOUÉ

Le secrétariat de séance,
Pascal DINOT